L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 5 JANVIER 1870. — 43e année—Vol. XL[illegible]I.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 5 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible]

☞ Achetez vos cosmétiques et quincaillerie [illegible] Vieux-Carré [illegible]

ACHETEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES, [illegible] rue des Remparts [illegible]

☞ Achetez vos Stoves, Batterie de cuisine, Ustensiles de ménage et Ferblanterie, chez C. L. CHAPOTEL, angle des rues Bienville et Bourbon.

ATTENTION ! — Vente, au parfait, par [illegible]

THEATRES.

Aujourd'hui, Mercredi.

OPÉRA.—L'Africaine.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—Ivanhoe avec Miss [illegible]

ST-CHARLES—Taloé, or the man at the wheel.

VARIÉTÉS—Twelfth Night, comédie.

CRESCENT CITY MUSEUM—Nos 40 et 42 rue St-Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

La condamnation à mort de Troppmann.

Il y a quelques jours nous lisions dans un journal de Paris un nouveau plaidoyer en faveur de l'abolition de la peine de mort. L'auteur de cet article répétait tous les arguments si souvent présentés sur ce thème, et insistait surtout avec force sur la doctrine, d'après laquelle la vie humaine n'appartient qu'à Dieu, doctrine qui ôte totalement à la société le droit de tuer.

Loin de nous la pensée de reprendre ici la discussion de cette thèse philosophique qui a été traitée à fond par les grands criminalistes et par les écrivains les plus éminents de diverses époques. Tout a été dit [illegible] la proposition d'abolir la peine de mort [illegible] par plus d'un auteur, les esprits généreux [illegible] l'argument qui frappe le plus par son côté pratique c'est celui qui est tiré de la possibilité des erreurs judiciaires. Les exemples de Calas, de Lesurques et de bien d'autres sont invoqués comme des objections irrésistibles contre la peine de mort. Comment, en effet, ne pas s'émouvoir à la pensée d'une erreur judiciaire irréparable ! A l'exécution d'un innocent quel remède y a-t-il ? Quelle est la réparation possible ?

En dépit de l'excellence de toutes les raisons qui militent en faveur de la suppression de la peine de mort, il [illegible] jamais d'invoquer pour obtenir le bénéfice des circonstances atténuantes au profit [illegible] a été [illegible] choisi pour demander à la société de renoncer à son moyen de répression le plus sévère, à son arme de défense la plus radicale.

Plusieurs crimes effroyables étaient venus coup sur coup, en France, en Belgique, en Hongrie, jeter la stupeur dans les esprits. Des familles entières étaient tombées sous les coups d'assassins avec toutes les circonstances aggravantes de préméditation et de férocité et sans que ces crimes eussent d'autre mobile que la cupidité. [illegible] de ces boucheries devait se montrer plus favorable aux philosophes abstraites en faveur des meurtriers. On eût volontiers répondu aux [illegible] humanitaires par l'aphorisme célèbre d'Alphonse Karr : "Je suis tout-à-fait en faveur de l'abolition de la peine de mort, mais à une condition c'est que messieurs les assassins commencent les premiers."

Aujourd'hui, en effet, qu'on a [illegible] en France le bagne par l'emprisonnement, [illegible] cellulaire [illegible] grave responsabilité [illegible] colonie [illegible] Troppmann [illegible]

Des deux criminels dont nous venons de citer les noms, l'un [illegible] à une époque de bruts [illegible]

Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur la peine de mort en soi, on doit être d'accord sur ce point que, du moment où elle figure encore dans la liste des pénalités, et où elle recevait constamment son application, il était impossible de condamner Troppmann à une peine moindre. [illegible]

[illegible]

Les crimes de Troppmann confondent d'ailleurs les pensées accumulées contre lui ; le doute n'était pas permis. Si jamais il fut un procès [illegible] d'un homme, la conscience des jurés aura été, dans cette affaire, à l'abri de l'hésitation que soulèvent souvent les protestations d'innocence de la part d'un accusé. "Cette horrible tragédie de Pantin qui arrive à son dernier acte, et le dénouement, prévu depuis longtemps, sert l'application d'une sixième et dernière victime, celle de l'assassin. La tête de ce neuvième cadavre pourra être un objet curieux d'étude et de réflexions pour les physiologistes et les moralistes. Il se retrouve même des théoriciens pour prétendre que les crimes commis par Troppmann sont dus à un défaut d'équilibre dans les facultés mentales. A une organisation anormale, ce qui ôte de la faire considérer comme irresponsable de ses actes, mais cette théorie qui, tout aussi bien que la [illegible] des criminels, détruit toute idée de criminalité, trouvera peu d'adhérents, et nous pouvons dire que le verdict du jury de la Seine sera [illegible] à Paris et dans toute la France—non certes avec satisfaction—mais avec le sentiment de soulagement que fait éprouver la conviction profonde que justice a été faite.

BRAVADE DE LÉGISLATION.—L'organe radical de [illegible] de la nomination de M. Carr comme président de la Chambre, car, dit-il, il y a une immense quantité de lois pendantes, "qu'il faut par tous les moyens expédier dans le délai constitutionnel de 60 jours," et M. Carr sera, paraît-il, un président très expéditif.

Tant pis, disons-nous, car nous savons ce qu'a coûté à l'Etat la manie de légiférer dont la législature actuelle nous a donné tant de preuves en votant 212 lois dans une session de 60 jours, et la perspective d'en voir adopter deux autres centaines, au même taux de trois et demie par jour, n'a rien de bien rassurant. A ce point de vue nous eussions préféré un président moins expéditif.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIME L'ORIENT.—Mr. N. M. Benachi est agent de la Compagnie d'assurance maritime L'Orient, de New York, qui assure contre les risques maritimes sur le coton expédié en Europe à des conditions favorables. Les certificats délivrés pour le montant des pertes sont payables en or à New York ou à Londres. Voir l'annonce.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LAFAYETTE.—Une Compagnie d'Assurance contre l'incendie, exclusivement de tous autres risques, vient de se fonder sous ce titre. Elle est établie au coin des rues des Magasins et St-André, dans le Quatrième District, qui constituait cette partie de la ville connue sous le nom de Lafayette. Elle a pour président, M. Kaspar Auch, pour vice-président, M. John Henderson, pour secrétaire, M. Lewis Mathis, et pour inspecteur des incendies, M. John Purcell. Tous ces noms ainsi que ceux des membres du conseil de direction, sont ceux de citoyens estimés et recommandables. Le capital de la Compagnie est de $300,000.

☞ Le rhume, le plus léger, quand il est négligé, [illegible] plus sérieuses et [illegible] Ce résultat [illegible] Sirop Pectoral Balsamique de Bauchet [illegible] dans le public. [illegible] dans toutes les pharmacies.

☞ Nos lecteurs trouveront, dans les pages à la partie anglaise de notre feuille, les arrivées et les départs de navires, steamers et bateaux à vapeur ; ainsi qu'une liste des navires partis du Havre d'Europe, pour la Nouvelle-Orléans.

Le câble transatlantique français.

Le Journal officiel, de Paris, du 31 décembre, publie le document suivant :

Bureau du directeur des lignes télégraphiques générales.

Le Message du Président des Etats-Unis au Congrès, à son ouverture, tel qu'il est publié par les journaux, contient, dans la partie relative à la Compagnie du câble transatlantique français, une assertion que cette administration croit de son devoir de corriger. Il dit en substance que, d'après les termes de la concession, les dépêches d'Amérique, transmises par cette route, sont soumises à l'examen et au contrôle du gouvernement français, et il est évident que ce passage a été écrit sous l'impression que telles sont les conditions de la concession.

Cette administration n'exerce pas de contrôle de cette nature sur les dépêches, soit d'Amérique, soit de tout autre pays ; mais en mission de veiller à ce que les communications soient transmises par le câble dans l'ordre de leur arrivée ou de leur réception à Brest, et qu'il n'y ait pas de favoritisme sous ce rapport. Elle doit aussi, à raison du monopole télégraphique exercé par le gouvernement, veiller à ce que des dépêches ne soient pas clandestinement introduites sur la ligne de façon à éviter la taxe qui revient légitimement à l'Etat.

Tel est le double objet de son contrôle : protéger à la fois les intérêts du public et ceux du Trésor. Enfin, les conditions dans lesquelles ce département exerce ce contrôle sur les affaires de la ligne sont sans intention politique. Les employés subalternes sont chargés de la tâche, et leur devoir se borne à la vérification des chiffres ; tels que les signaux de lieux et des moments de réception et d'expédition et, du compte des mots qui forment la base de la taxe du gouvernement.

De plus, la plupart des dépêches, particulièrement celles destinées à Nantes, Bordeaux, Tours, Toulon et ses sections, arrivent à destination sans passer aucunement par Paris. Il en est de même de la correspondance adressée à tous les points de l'Espagne ou de l'Angleterre, ces messages étant transmis directement de Brest à Londres ou à Madrid.

FRANCE.

Nous apprenons par une dépêche du câble, en date de Paris du 30 décembre, que dans la séance de ce jour, au Corps législatif, M. Emile Ollivier avait annoncé qu'il avait réussi à former un cabinet ainsi composé :

Ministre de l'intérieur, Lagueronnière ; ministre des affaires étrangères, Buffet ; ministre de la justice et des cultes, Maurice Richard ; ministre des Travaux publics, Clément Duvernois ; ministre du commerce, M. Bourbeau ; ministre de l'instruction publique, De Parieu ; président du conseil, M. Magne. Le ministre des beaux-arts, le maréchal Vaillant, le ministre de la guerre général Lebœuf et le ministre de la marine Rigault de Genouilly devaient conserver leurs portefeuilles.

Cette combinaison a échoué, comme on l'a vu par une dépêche du 3 janvier. Le ministre de former un cabinet sera sans doute confié aux chefs du centre gauche ; on nomme déjà MM. Daru, Buffet, le marquis de Talhouet et Segris comme devant en faire partie.

Nous lisons dans un télégramme de Paris du 27 décembre :

Au Corps législatif, dans la séance du 27, l'élection de Isaac Pereire, l'ancien directeur du Crédit mobilier, a été annulée par 130 voix contre 31. Il était candidat gouvernemental.

Avec la vérification des pouvoirs se termine la session extraordinaire du Corps législatif. La session régulière commencera demain, 28 décembre. La nomination des bureaux de la Chambre aura lieu ce soir.

La société secrète militaire dont les journaux radicaux parlaient hier, paraît être une affaire peu importante. Cette société était composée de jeunes gens qui ne pouvaient avoir d'autre but [illegible] rachat de deux de leurs camarades envoyés en Algérie pour avoir insulté à une réunion politique.

Le Transport des Malles.

EMBARRAS DU GOUVERNEMENT.

On écrit de Washington, 27 courant, au N. Y. Times :

"Il vient de se produire une petite commotion au département des postes. Les trois lignes de steamships qui transportent les malles entre les Etats-Unis et l'Angleterre, la ligne Cunard, la ligne Inman et la ligne allemande, se sont entendues pour empêcher que les malles ne soient transportées conformément à la nouvelle convention postale avec l'Angleterre. [illegible]

"La notification de cette décision a été reçue jusqu'au dernier moment [illegible]

"Ce différend est de nature à favoriser l'établissement de nouvelles lignes américaines de steamships [illegible]

La neutralité des télégraphes sous-marins.

On n'a pas oublié que dans le message annuel du Président au Congrès, il est fait mention d'un projet de neutralisation des câbles télégraphiques sous-marins. Ce projet a été soumis par le gouvernement des Etats-Unis à tous les gouvernements auprès desquels la République a des représentants diplomatiques. Voici la lettre que M. Hamilton Fish qui s'y rapporte :

"Washington, 15 novembre 1869.

"Monsieur, Le Président croit que le moment actuel est favorable à la négociation, par les puissances maritimes du monde, d'une convention sur la protection des câbles sous-marins. Les Etats-Unis ont un intérêt tout particulier à favoriser la réalisation de ce indispensable chemin de l'intelligence et à les protéger contre la destruction. Leurs territoires s'étendent d'un Océan à l'autre et leur commerce se fait à travers l'Atlantique et le Pacifique, avec les ports d'Europe et d'Asie. [illegible]

"1. Des dispositions convenables pour la protection des câbles sous-marins, en temps de paix et en temps de guerre, [illegible]

"2. Des dispositions convenables pour encourager [illegible]

"3. Des dispositions ayant pour but d'empêcher l'arrêt des messages télégraphiques [illegible]

"Le Président désire que la Grande-Bretagne, la France, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne du Nord, l'Autriche, la Russie, la Belgique, la Hollande, la Suède et la Norwège, le Danemark, la Turquie, la Grèce, le Vénézuela, le Brésil, la Confédération argentine, la Colombie, la Bolivie, le Pérou, l'Equateur et le Chili, entrent dans une convention [illegible]

"Je suis, monsieur, etc.

"HAMILTON FISH,

"Secrétaire d'Etat."

☞ Les [illegible] à coudre de [illegible] A vendre par M. S. Hedrick [illegible] & Co, 115 Canal.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La représentation ordinaire du jeudi est avancée, cette semaine, d'un jour ; conséquemment, elle sera donnée aujourd'hui mercredi 5 janvier. On jouera l'Africaine, grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer, avec MM. Michot, Dumestre, Depassio et Kellner, Mlles Arsol et Dupuy. Au 4me acte, Gavotte Morelo Indienne, dansée [illegible] Mlles Eiffon, Fodin, Kött et Noel[illegible].

Samedi prochain, Représentation Extraordinaire [illegible] : La Grande Duchesse, opéra bouffe en 4 actes, d'Offenbach, avec Mlle Dupuy, Mlle Bassère, MM. Mongini, Bénédict, Octave Guillier, Julien, Dubois et Gilbert.—Un divertissement dansé par Mlles Eiffon et Fodin.

Représentation ordinaire du soir : Norma.

CLUB LOUISIANAIS. — Nous sommes priés de rappeler aux membres du Club Louisianais qu'une assemblée générale, ayant pour but l'élection des officiers et la réception de membres nouveaux, aura lieu aujourd'hui, mercredi, 5 janvier, à sept heures et demie du soir, dans les salons du Club. Tous les sociétaires sont instamment priés d'y assister.

Le Club Louisianais n'a guère qu'un mois d'existence, et il compte déjà plus de trois cents membres. Nous sommes heureux de constater que les efforts des promoteurs de cette institution ont été couronnés de succès le plus éclatant. Le Club se propose de donner, dans le courant de l'hiver, quelques fêtes musicales. C'est là une excellente pensée à laquelle il faut applaudir et dont la réalisation est, nous dit-on, prochaine. Il est question, en effet, d'une soirée musicale pour samedi.

GRAND BAL.—Un des plus grands bals de l'année sera donné mercredi, 12 janvier 1870, à la salle des Odd Fellows, par le Conclave Aurore No 14. Nous engageons nos lecteurs à parcourir la liste nominale des membres qui composent les divers comités d'arrangement et de réception, liste qu'on trouvera dans nos annonces. Ces noms sont connus et donnent toute garantie d'ordre aussi bien que toute garantie de décence et de bonne tenue. [illegible] la soirée du 12 janvier à la salle des Odd Fellows, sera une des plus élégantes et des plus brillantes de la saison. Voyez l'annonce pour les billets d'admission.

SUCCURSALE DU WASHINGTON EXCHANGE.—Le "Washington Exchange" est un café de premier ordre, très connu, de la rue St Charles, café que l'habileté de Mr. D. M. Stella, qui en est le maître, a rendu très populaire. Encouragé par la faveur publique, M. Stella a fait une succursale au coin de la rue du Camp et de la rue Poydras, et cet établissement vient tout autant que le premier par [illegible] de ses liqueurs, et la propreté et la supériorité de son service. Le "Branch of Washington Exchange" n'a eu qu'à s'annoncer pour attirer les consommateurs, et la vogue qu'il a obtenue dès son ouverture ne l'abandonnera pas.

☞ Il n'est pas étonnant que les bonnettes [illegible] la machine à coudre à points [illegible] de WILCOX & GIBBS, [illegible] A vendre par M. S. Hedrick, 27 et 115 de la rue du Canal.

$55.—Une nouvelle machine à coudre [illegible] de Grover & Baker. C'est une compagnie aussi durable que [illegible].—A vendre au No 183 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

HAITI.

On écrit de Port au Prince en date du 16 que le gouvernement de Salnave perd chaque jour du terrain. Il ne lui reste plus que la ville de Port au Prince, et cette ville est bloquée, du côté de la terre par l'armée rebelle, et du côté de la mer par les vapeurs Quaker City, Florida, Pétion, Salnave et Général Vernet, dont les rebelles sont également maîtres. [illegible]

Salnave possède encore un navire de guerre, la Terreur, qui est entré dans la rade de Port au Prince [illegible]

[illegible]

L'INSURRECTION DU WINNIPEG.

Nous constatons dernièrement que le soulèvement des colons de la Rivière Rouge était très sérieux et que les tentatives faites par les autorités canadiennes pour obtenir leur soumission n'avaient pas abouti. Les journaux de Saint-Paul (Minnesota) nous apportent aujourd'hui un document qui confirme pleinement nos dires.

Ce document n'est autre qu'une déclaration d'indépendance publiée par le "gouvernement provisoire de Rupert's Land et du territoire du Nord-Ouest." Il porte la signature de John Bruce, président du conseil, et de Louis Riel, secrétaire. Voici l'analyse qu'en donne de cette déclaration la Tribune de Saint-Paul :

"Le conseil commence par déclarer qu'un peuple qui n'a pas de gouvernement est libre d'adopter celui qu'il préfère. [illegible]

La déclaration se termine comme suit :

"Nous déclarons et proclamons, au nom du peuple de Rupert's Land et du territoire du Nord-Ouest, que nous avons établi un gouvernement provisoire [illegible]

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

ÉVÉNEMENT MUNICIPAL A JEFFERSON.—L'ancien Conseil en possession de l'Hôtel-de-Ville.—Les bons principes ont fini par triompher dans la ville de Jefferson, les bons principes en fait de [illegible] municipales, s'entend. [illegible] par les créatures de M. Warmoth, [illegible] ont été réinstallés, lundi soir, dans leur occupation légale de l'hôtel-de-ville. Ce revirement est venu à la suite de la décision du juge Bardie qui a levé l'injonction lancée par le juge Bronning, et cette dernière décision met à néant tous les résultats de la campagne du gouverneur Warmoth et du général Mower, et par conséquent, la campagne elle-même, dont, cependant, la Nlle-Orléans a payé partiellement les frais. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le journal de Jefferson, d'hier matin :

"Grande émotion dans le voisinage de City Hall, lundi soir, causée par l'apparition inattendue de l'ancien Conseil, composé de MM. Shropshire, Fellows, Benning, Ulmer, Roehle, Bohnsdorf et Simpson, qui ont pris possession de l'Hôtel-de-Ville et se sont mis à expédier les affaires.

"A été adoptée une résolution autorisant l'Hon. W. A. Shropshire à remplir les fonctions de maire de la ville de Jefferson, en l'absence du maire [illegible].

"Le juge A. Cazabat a été élu avocat de ville, pour 1870, H. S. Phillips a été élu secrétaire du Conseil et le journal de Jefferson imprimeur de ville.

"Pendant la séance, quelques-uns des conseillers de Warmoth se trouvaient dans la salle attendant au City Hall avec le trésorier nommé.

"Nous sommes informé que ce matin, à 9 heures, l'hon. W. A. Shropshire, comme maire de la ville de Jefferson, s'est adressé à M. Lowe, à l'Hôtel-de-Ville, et lui a demandé la jouissance des bureaux et de tous les effets en dépendant, ce que M. Lowe a refusé de céder ou se fondant sur ce qu'un délai de 10 jours était donné par la loi pour interjeter un appel suspensif du jugement de la cour de district, levant l'injonction.

"M. Shropshire s'est retiré alors paisiblement du City Hall, et nous espérons qu'on obtiendra un ordre de cour pour régler cette affaire finalement, en plaçant Mr. W. A. Shropshire et l'ancien conseil en possession de leurs places.

"On désirera aujourd'hui de ce qu'il faudra faire pour arriver à une solution prompte et définitive.

LE GRAND CONCERT POUR L'ASILE DU BON PASTEUR.—Nous avons dit dans notre chronique d'hier que le programme de cette soirée musicale serait fort riche et rien n'était plus vrai. On y entendra des fantaisies sur les motifs de Zampa et de Sémiramis, par Mlle Amélie Capelle, des solos de violons, par Mr. Page, un grand duo à quatre mains sur les motifs des Huguenots, des Stances à l'Eternité, chantées par M. Van Huffen, la ballade de Roland, par Mlle D. Romey, un air de Norma, par Mlle Zeiss, le grand air de Jérusalem, par M. Van Huffen, des variations sur les motifs de Don Juan, de Thalberg, une cavatine de l'Elixir d'Amore, par Mlle Zeiss, un grand air solo de la Cenerentola, par M. Van Huffen, le Home, Sweet Home, par Mlle Romey, enfin Brindisi, de la Lucrezia Borgia, par Mlle Zeiss. En tout 14 morceaux, dont un chanté par Mlle Zeiss et Van Huffen.

Nous sommes prié d'annoncer que cette cantatrice n'a consenti à chanter dans un concert que parce qu'il s'agissait d'une œuvre de bienfaisance, et que c'est la dernière fois qu'on aura l'occasion de l'entendre hors du théâtre de l'Opéra. Ce grand concert vocal et instrumental devait avoir lieu tout d'abord dans la salle Hubler, rue de Canal, mais la vente des billets s'est faite avec un succès tel qu'il a fallu renoncer à ce local et louer la salle des Odd Fellows qui est beaucoup plus vaste. C'est donc à la salle des Odd Fellows que le public devra se rendre, ainsi que les billets, qui étaient faits d'avance, portent une autre indication.

BLESSURE ACCIDENTELLE.—Lundi soir, chez M. Sharp, rue St Charles, Mlle Sharp a été blessée au bras par un petit [illegible] du bruit et d'effet, avait pris un [illegible] et a le placé au [illegible] et le chargeant à balle, s'amusait dans l'arrière cour à le décharger avec un maladroit [illegible]. Une des balles a atteint au bras et a fait une blessure grave.

ENTRAILLES.—Lundi, sur la Levée, deux nègres ont eu l'envie de vider leurs différends à coups de haches. John Owens a été dangereusement blessé à la tête et John Davis au bras. Tous deux ont été arrêtés.

SUSPECTS.—Plusieurs individus, signalés comme suspects au corps de garde, ont été condamnés, hier, chacun à 6 mois de prison.

FEU.—Lundi soir le feu a pris à une maison de la rue Poydras No 296, occupée par M. David Barny, mais il a été éteint avant qu'il eut causé aucun dommage sérieux.

VOL.—Lundi, à une heure avancée de la soirée, un vol de linge, d'habits et d'autres objets a été commis chez Mme Crawford, rue Tchoupitoulas [illegible]

ALDERMEN.—Réunion régulière hier soir. Tous les acceptables sont présents, ainsi que les anciens membres suivants : Brady, O'Brien, Shields et Prados. MM. Wiltz et Harrison [illegible]

M. O'Brien demande que M. Shields prenne le fauteuil.

[illegible]

Le rapport est accepté sans division et sur motion le Conseil s'ajourne à mercredi soir [illegible]

ASSISTANTS-ALDERMEN.—Réunion, hier soir, sous la présidence de M. Fish.

Une proposition d'ajournement étant faite, les membres sont appelés, et MM. Bonnie, Aldanave, Brandys, Pemberton et Fish répondent [illegible].

LÉGISLATURE, 4 janvier—Sénat—25 pénaux répondent à l'appel.

Le secrétaire de la Chambre annonce que la Chambre est organisée.

M. Pinchback, [illegible]

Le Sénat s'ajourne à mercredi à midi.

Chambre—72 membres sont présents.

M. Faulkner, de Caldwell, présente une résolution ordonnant au sergent d'armes de préparer immédiatement des appartements convenables pour l'usage de M. G. M. Wickliffe, auditeur des comptes publics, dans l'édifice du Mechanics' Institute.

M. Gartchamp, de Jefferson, demande une suspension du règlement qui exige que les résolutions restent déposées pendant un jour pour que la résolution de M. Faulkner soit votée immédiatement. Cette motion est perdue par un vote de 37 pour et de 30 contre, les deux tiers étant nécessaires pour suspendre le règlement.

La Chambre s'ajourne alors, pour la même raison que le Sénat, à mercredi (aujourd'hui) à midi.

TEMPÉRATURE — 3 Janvier 1870.

THERMOMÈTRE DE C. DUBARRY, OPTICIEN, No 111, rue du Canal.

6 heures A. M.	....	50 degrés.
12 " M.	....	56 "
3 " P. M.	....	54 "
6 " P. M.	....	51 "

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE.—Nous lisons dans le Gaulois :

Le Peuple français publie ce soir l'entrefilet suivant, émanant, dit-on, du cabinet de l'Empereur.

"Dans son numéro du 19 décembre, la Liberté annonce que l'Empereur a présidé le [illegible] le conseil des ministres chez l'Impératrice [illegible]

"Cette déclaration est importante. Elle donne d'abord satisfaction aux susceptibilités de l'opinion publique et rend désormais encore plus coupables, les odieuses et viles attaques qui, naguère, [illegible]

PROJETS AMBITIEUX DE PRIM.—Des dépêches particulières de Madrid nous annoncent un coup d'Etat d'une nature toute spéciale se préparer. Le maréchal Prim a écrit, dit-on, dans les Cortès, d'une majorité de 160 voix, au moyen de laquelle il compte faire proclamer roi d'Espagne le duc de Gênes. Après ce vote, il présentera un projet de loi qui l'instituera, jusqu'à la majorité du jeune prince, âgé de 15 ans, régent en remplacement du maréchal Serrano. Il espère que les troupes qu'il a fait venir dans la capitale et qui sont commandées par des généraux à sa dévotion, appuieront son coup d'Etat.

Le maréchal Prim a annoncé que le duc de Gênes est aujourd'hui favorable à la candidature de son fils. Le fait n'est pas exact. La duchesse, dit-on, consent à laisser proclamer son fils, mais à la condition qu'il ne se rendra en Espagne qu'à sa majorité, et si la situation du pays lui paraît suffisamment tranquille.

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 183 de la rue du Canal. On ne paye ici que le transport.

☞ C'est le prix [illegible] de Grover & Baker, laquelle a remporté le [illegible] au No 183 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

—On lit dans le Globe :

"Manchester [illegible] D'après les statistiques publiées par le conseil [illegible] Cet état, attribué à la guerre [illegible]

Très probablement, [illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Prochaine arrivée de Chinois à la Nouvelle-Orléans.

Elections du Texas.

Majorité de Davis, 775.

Législature de l'Etat de N.-York.

Bill pour rappeler la ratification du 15me amendement.

Réponse de Napoléon au Corps Législatif.

Visite à la reine Isabelle.

Les d'Orléans sacrifiés par elle à Napoléon.

Nouvelles Européennes.

Paris, 4 janv.—L'empereur, en réponse à l'adresse annuelle du Corps Législatif, s'est exprimé ainsi en s'adressant au président de ce corps : "Les assurances de dévouement que vous me donnez au nom du Corps Législatif me rendent fort heureux. Jamais notre bonne entente n'a été plus nécessaire qu'à présent, attendu que de nouvelles circonstances ont augmenté nos prérogatives sans diminuer l'autorité qui m'a été donnée par la nation ; et, en partageant la responsabilité avec les grands corps de l'Etat, je suis plus assuré de surmonter toutes les difficultés à l'avenir. Quand un homme a fait un long voyage et qu'il met de côté une portion de son fardeau, il n'est pas affaibli mais il acquiert une nouvelle force pour continuer sa marche."

En réponse à l'adresse de l'archevêque de Paris, l'Empereur a dit : "J'accepte avec beaucoup de reconnaissance les bons vœux du clergé de Paris, et je redis je vous adresse mes félicitations sur le zèle que vous avez déployé en répandant parmi les masses les doctrines d'abnégation et de charité."

Le nouveau ministère a été enfin formé. Le Journal officiel donne la liste suivante :

Ministre de la justice et des cultes, Emile Ollivier ; ministre des affaires étrangères le comte Napoléon Daru, ministre de l'intérieur, Chevandier de Valdrome, ministre des finances, Louis Joseph Buffet, ministre de la guerre, Edmond Lebœuf, ministre de la marine, Rigault de Genouilly, ministre de l'instruction publique, Emile Alexis Segris, ministre des travaux publics, marquis de Talhouet, ministre de l'agriculture et du commerce, Charles Louvet, ministre des beaux arts, Maurice Richard, ministre de la maison de l'Empereur, le comte Vaillant, président du conseil d'Etat, Esquiros de Parieu.

Un décret impérial fait des beaux arts un ministère séparé de celui de la maison de l'Empereur.

Duvergier, ministre de la justice en 1865, a été fait sénateur.

L'Empereur a dernièrement fait une visite à la reine Isabelle. Elle lui a dit que des propositions lui avaient été faites par le duc de Montpensier, laquelle [illegible] Prim et tous les autres [illegible] Empereur.

Madrid, 4 janv.—Une réponse décidément négative au sujet de la candidature du duc de Gênes a été reçue d'Italie. Prim et tous les autres ministres ont en conséquence donné leurs démissions.

Nouvelles de Washington.

Washington, 4 janv.—Dans les listes relatives au rôle de la Douane à la Nlle-Orléans, le colonel Casey suggère les noms suivants comme ceux requis : McMillen, Thompson, Horn, Parker, Moore, Ward, Moreross, [illegible] Dubuclet, Brown, Woodard, Tew, Buckhalter, Murphy et Kersey.

Washington, 4 janv.—Le revenu a touché aujourd'hui plus de $500,000.

La dépêche suivante a été reçue :

Quartier général, Austin, Texas, 3 janvier, 1870.

Au Gén. E. T. Dent, secrétaire du Président.

On a [illegible] Davis dans tout l'Etat est de 775. [illegible]

J. J. REYNOLDS.

Washington, 4 janv.—Pas de marchandises soir et pas de nouvelles générales.

Nouvelles Diverses.

Columbus, Ohio, 4 janv.—L'organisation de la Chambre [illegible]

New-York, 4 janv.—Le steamer Clyde, qui était regardé comme perdu, a été, de la côte de Jersey, remorqué ici avec succès.

Albany, 4.—Des bills ont été présentés à la Législature proposant la ratification du 15me amendement [illegible]

Marchés européens.

Francfort, 4.—5.20, fermés à 91.3/4 à 91 7/8.

[illegible]

Liverpool, 4 janv., au soir—Coton fermé à la Upland 11 1/2 à 11 5/8. Orléans 11 3/4 à 11 7/8. Ventes aujourd'hui 12,000 balles, dont 2,000 pour l'exportation et la spéculation.

Marchés Américains.

Memphis, 4 janvier—Coton plus ferme. Middling, 24 à 24 1/2. Ventes aujourd'hui 3,000 balles [illegible]

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 4 janv.—Descendant : l'Indiana, le Continental. Le fleuve monte.

Memphis, 4 janvier—Parti, le McGill et le Mississippi, ce dernier steamer ayant à bord 285 Chinois, ce qui a causé ici une grande sensation. Les émigrants du Céleste Empire ont été visités par des milliers de gens de toutes les couleurs.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 4 janv. 8 P. M.—Arrivée : la barque espagnole Carmen, en 10 jours de la Havane [illegible]. Pas de départs.

Passe à Loutre, 4 janv.—Arrivé : le schooner Oriental, en 12 jours des Iles Turques.

(Dépêches d'hier soir.)

Washington, 4.—La nouvelle liste d'employés du collecteur Casey réduit de $60,000 par an les dépenses de la douane de la Nouvelle-Orléans. Les réductions recommandées laissent à la douane le même caractère politique qu'elle avait avant, à peu de chose près.

Washington, 4.—On dit que la grève des opérateurs télégraphiques aura atteint son plus haut point aujourd'hui à 2 heures.

L'association sous les auspices de laquelle cette grève s'est faite aurait lieu ne compte pas moins de 3000 opérateurs.

New-York, 4—minuit.—Oakley, l'habile caissier de la banque du Merchants' Exchange, trouve les [illegible] pour lesquels Hilt, le caissier de la banque des Fermiers du comté de Westchester a été emprisonné. Il a, par conséquent, été relâché.

FAITS DIVERS.

—Le village de Carrollton (Missouri) vient d'être mis en émoi par une exécution sommaire.

La populace a forcé la prison et enlevé le nommé George Moore, qui était accusé d'avoir assassiné pour les vols M. Jackson Carney et sa femme dans le comté de Barry. Malgré les protestations du geôlier, les régulateurs ont pendu Moore à un arbre ; ils ne se sont retirés que lorsque le cadavre ne donnait plus signe de vie.

—Le tribunal correctionnel de Toulouse a rendu hier son jugement dans l'affaire de l'Emancipation.

M. Duportal, rédacteur en chef de l'Emancipation, a été condamné, pour offense à l'Empereur, à deux mois de prison et 2,000 francs d'amende.

L'imprimeur de l'Emancipation a été condamné à [illegible] jours de prison et 1,000 francs d'amende.

—La baronne de Kiebendorff, plus connue autrefois sous le nom de Mme Stolz, vient d'arriver à Paris, pour faire étudier plusieurs morceaux de poésie et de musique de sa composition.

L'ennuyée de faire réussir la musique de la baronne de Kiebendorff serait de prier Mme Stolz de la chanter.

—Il paraît que sept clergymen anglais de la [illegible] la Bible, [illegible] combie, à l'aide de la philologie [illegible]

—Quoi d'étonnant qu'ils soient si forts sur les textes ! L'Angleterre n'a-t-elle pas toujours tenu le premier rang dans l'industrie textile ?

Consulado de España en Nueva Orleans.

Desde este día hasta el 31 marzo próximo, queda abierta la matrícula para los ciudadanos españoles residentes en este consulado y su distrito. Esta matrícula es gratuita y obligatoria, y los que dejen de inscribirse en ella para la época prefijada, no tendrán derecho á que les dispense este consulado la protección que le confieren los tratados y derechos de gentes.

Nueva Orleans, 1° enero 1870.

El cónsul, CAMARO ENS.

ANCIEN ET EFFICACE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC, LES CÉLÈBRES PILULES DU Dr. C. McLANE, POUR LA MALADIE DE FOIE.

La plus grande découverte médicale du siècle. Des millions de malades en chantent les louanges [illegible]

SOUFFREZ-VOUS MAINTENANT ?

Avez-vous mal de tête ou mal de dos ?
Avez-vous la constipation ?
Avez-vous des aigreurs ?
Avez-vous des mauvaises haleines ?
Avez-vous les mains et les pieds froids ?
Avez-vous la fièvre ou frisson ?
Avez-vous des palpitations de cœur ?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous une interruption des menstrues ?
Avez-vous des vomissements ?
Avez-vous des irrégularités ou des faiblesses ?
Avez-vous des étourdissements ?
Avez-vous quelquefois jaune et désolé ?

ANCIEN ET EFFICACE.

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous des coliques ou la diarrhée ?
Avez-vous un estomac gâté ou relâché ?
Avez-vous le goût acide ou un manque d'appétit ?
Avez-vous des symptômes bilieux quelconques ?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Evitez l'avertissement. Les délais sont dangereux. Le conseil vient au besoin de pour les malades. N'achetez que les PILULES DU Dr McLANE POUR LA MALADIE DE FOIE. Il n'y a de véritables que celles qui portent la signature de

FLEMING BROTHERS.

On en vend dans le monde entier.

Décédé, mardi, 4 janvier 1870, à 9 heures et demie du matin, EDWARD JOHN BENEDIC, à l'âge de 23 mois et 25 jours, fils de Jules B. Benedic et d'Erminia Noewell.

Les amis des familles Noewell et Benedic sont respectueusement invités à assister aux funérailles, sans autre invitation. Le convoi partira de la résidence No 553, rue d'Amour, entre celles Mandeville et Espagne, aujourd'hui, mercredi, à 4 heures de l'après-midi.

Décédé hier matin, à 6 heures, à l'âge de cinquante-six ans, JOSEPH FRANÇOIS LOUIS LAMARRE, né à Grey, département de la Haute-Saône France. Ses amis et connaissances sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi. Le convoi partira du local de la Loge St André No 5, rue Conti, entre Robertson et Villeré, où le corps est exposé.

De la part de sa famille.

A. L. G. D. G. A. D. L'U.

La Resp. L. St André No 5.

[illegible] LAMARRE [illegible]

A. M. ROSVAU, Sec.

SPES MEA IN DEO EST.

Vallée de la Nouvelle-Orléans, Mercredi, le 5 janvier V E 1870.

Grand Consistoire des S. PP. 32me, du Rite A. A. de l'Etat de la Louisiane.

[illegible] JOSEPH F. L. LAMARRE [illegible]

SAM'L M. TODD, Grand Commandeur en Chef.

Décédé, lundi soir, après une longue maladie, WALTER S. WINGATE, âgé de 33 ans, né à Raleigh, Caroline du Nord, et habitant de cette ville depuis 25 ans. Les amis et connaissances de sa famille, ceux de C. A. Parker, les membres du Conclave Ætna No 15, S. W. M., et de la Société Cosmopolite et Star de Bienfaisance des Jeunes Gens sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu AUJOURD'HUI, mercredi, 5 janvier, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, au coin des rues Prytania et Gen'l Taylor.

SALLE ÆTNA.

No 3 DE LA RUE CARONDELET.

Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1870.

[illegible] WALTER S. WINGATE [illegible]

J. A. BOURG, Scribe.

Société Cosmopolite et Star de Bienfaisance des Jeunes Gens.

[illegible] WALTER S. WINGATE [illegible]

LOUIS HARDELL, Secrétaire.

Conclave Aurore No 14.
S. W. M.
Grand Bal Paré
A LA SALLE DES ODD FELLOWS
Le
MERCREDI SOIR, 12 JANVIER 1870.

Comité exécutif :
J. N. A. WILSON, Président,

[illegible]

Comité de Salle,
J. F. J. COULL, Président.

[illegible]

Comité spécial :

[illegible]

On peut se procurer des billets pour hommes ou dames, auprès des membres [illegible]

SECOND BAL
Paré et Masqué
ANNUEL
CONCLAVE ÆTNA No. 15,
S. W. M.
A LA SALLE DES
ODD FELLOWS.
MARDI SOIR, 25 JANVIER 1870.
COMMISSAIRES :
313 Membres bona fide du Conclave Ætna No. 15.

Les demandes pour des invitations de dames doivent être adressées par écrit et contenir le nom, la résidence des personnes pour lesquelles elles sont faites, signées par un membre [illegible]

On peut laisser les listes chez M. H. Kaats, coin Carondelet et Canal ; Max. N. Noel, coin Bienville et Conti ; J. A. Stewart, magasin Piffet, rue du Canal ; S. A. Kof, No. 163, rue Commune.

Blanchisseuse.

UNE BONNE BLANCHISSEUSE trouvera immédiatement à s'employer en s'adressant au No 54 rue d'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.

AVIS.

ON demande une CUISINIÈRE, blanchisseuse et repasseuse pour une famille de quatre personnes. [illegible] No 26 de la rue de l'Annonciation.

SUCCURSALE DU
Washington Exchange,
COIN CAMP ET POYDRAS
Nos 116, 118, 120 de la rue Poydras, et 94 de la rue du Camp.

D. M. STELLA, Propriétaire.

A VENDRE.

GROCERIES. Une grocerie en détail, à laquelle est attachée une bonne clientèle et avantageusement située [illegible] S'adresser au bureau de l'Abeille.

Chien trouvé.

[illegible]

☞ Bureau des Water-Works de la Ville.

Nlle-Orléans, le 3 janvier 1870.—Le public est [illegible]

B. WAGGAMAN, Enregistrement de l'Eau.

CHANGEMENT D'AFFAIRES.

LE soussigné prévient le public que partir du 1er janvier 1870, [illegible]

J. JACOB.
No 144 rue Bourbon, entre St-Pierre et Orléans.

On demande

UNE CUISINIÈRE, ainsi qu'une FEMME de CHAMBRE qui puisse s'occuper des enfants, [illegible] S'adresser au No 158 de la rue Clio, entre St-Charles et Carondelet.

BOULANGERS

DEUX JEUNES GENS TRÈS BONS BOULANGERS [illegible]

J. G. BERMEL & Cie.,
196 ....RUE DU CANAL........ 196

VIENNENT de recevoir un magnifique assortiment d'articles nouveaux convenables comme cadeaux de Noël et du Jour de l'An.

[illegible]

Lingerie—Mouchoirs de batiste, Gilets et Caleçons [illegible]

JOUETS D'ENFANTS, COFFRETS OR SEVRES, OBJETS D'ART [illegible] ARTICLES DE RELIGION.

ILLUSTRATION.

LIBRAIRIE J. A. JAQUET,
139 ....ROYALE........ 139

SEUL AGENT pour l'Etat de Louisiane, informe les abonnés ainsi que le public que le prix d'abonnement pour l'année 1870 est fixé comme suit :

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Le numéro	25

Grand Déballage.

Porcelaines,
Verreries,
Cristaux,
Faïences.

Articles de ménage en tous genres.

E. F. MIOTON,
47 ....RUE ROYALE........ 47
Entre les rues Bienville et Bourbon.

DE retour de son voyage d'Europe, fait savoir à sa nombreuse clientèle, qu'il reçoit par les navires Hermine, Arkinsin, Louisiana, Caroline et Wandale, de France, par Pequot et Tranquebar, d'Angleterre, et, tout par la Chapman, Orwego, Anna Webb, &c., un assortiment varié et complet de marchandises, consistant en toutes sortes d'ARTICLES DE MENAGE, FAIENCES, PORCELAINES BLANCHES et DECOREES, CRISTAUX, VERRERIES, &c. Il engage les acheteurs de la ville et de la campagne à venir visiter son établissement avant d'acheter ailleurs.

[illegible]

Club Louisianais,
No 80 Rue Royale.

UNE élection des officiers sera tenue MERCREDI, 5 janvier 1870 [illegible]

B. O'CONNELL, Secrétaire.

CLUB ESPAÑOL.

LOS miembros que le componen se reunirán el MIERCOLES, 5 del corriente [illegible]

V. G. FERNANDEZ, Secretario.

Conclave Gem No 22,
S. W. M.
INSTALLATION D'OFFICIERS.

Ce Conclave se réunira, VENDREDI SOIR, 7 du courant, à sept heures [illegible]

JOHN S. TULLY, T. E. C.
EMILE WEBER, Scribe.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1870.

UNE élection de sept Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque le LUNDI 7 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. L. DELERY, Caissier.

Compagnie Lafayette d'Assurance contre le feu.

Au coin des rues Magasins et St-André.

(Entrée par la rue St-André, au premier.)

QUATRIÈME DISTRICT.

CAPITAL........ $300,000.

Elle assure contre les pertes et les avaries occasionnées par le feu.

Président........ KASPAR AUCH.
Vice-Président........ JOHN HENDERSON.
Secrétaire........ LOUIS MATHIS.
Inspecteur d'incendies........ JOHN PURCELL.

DIRECTEURS :

Kaspar Auch, William H. Foster, John H. Keller, John S. Collins, Charles Kummel, John Henderson, Sidney A. Harris, Christian Moble, John F. Coffee, John Uphof, Michel Hahn, James Hogan, Florence Phelps, John Purcell, Robert D. Mullin, Sr. Henry F. Walls, Henry Bensel Jr., John H. Gelling, Ph. Hoel[illegible], Alfred Shaw, H. P. Walter, Kasper Auch Jr., Louis Mathis, Geo. W. Doll, et Jacob Hassinger.

Bureau de la Compagnie Louisiana State Mutual Insurance.

Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1870.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la Charte et à l'Acte de la Législature de la Louisiane, la "LOUISIANA STATE MUTUAL INSURANCE COMPANY" [illegible]

[illegible]

E. GANUCHEAU, Président.
S. W. BARNETT, Secrétaire.

ORIENT MUTUAL INSURANCE COMPANY, DE NEW YORK.

CETTE Compagnie assure le coton, à des conditions favorables, pour tous les ports d'Europe. [illegible]

N. M. BENACHI, Agent.

AVIS.

Nlle-Orléans, 4 Janvier 1870.

L'ASSEMBLÉE annuelle de la Société des Orphelines aura lieu, à l'Asile Poydras, le LUNDI, 17 du courant, [illegible]

[illegible] ANDERSON, Secrétaire.

HORTICULTURE FRANÇAISE

ARBRES FRUITIERS, ARBUSTES, VIGNES, PLANTES, &c.

[illegible] rue de Chartres [illegible]

MR. PELLOECE, a l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle [illegible]

Coin du CANAL et [illegible]

A. DELPIT & CIE.

ADRIEN DELPIT. — NICOLAS CLAUDEL.

Fabrique à Vapeur de Tabac à Fumer et à Priser,

13 & 15........RUE ST-LOUIS........13 & 15

Dépôt......Encoignure Carondelet et Commune......Dépôt

PREMIER PRIX aux Expositions Universelles de Paris, en 1855 et en 1867. PREMIER PRIX aussi à l'Exposition d'Altona (Allemagne), en 1869, accompagné du Diplôme d'Honneur.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE MUTUELLE
—DE LA—
LOUISIANE.

BUREAUX : No. 120 de la rue Commune.

CAPITAL PLACÉ EN EXCELLENTES GARANTIES........ $800,000.

CETTE COMPAGNIE assure contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux plus bas taux de prime, [illegible] pour Nlle-Orléans à New York, à Liverpool, à Londres, au Havre, à Paris ou à Brême, ou pour des ports [illegible]

Assurances contre l'incendie, sur maisons en briques et les meubles qui s'y trouvent, de trois huit à un demi d'un pour cent par année sur les maisons en bois, les [illegible] les fonds de marchandises [illegible]

CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIÈRE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

D. H. HOLMES.

L'OR ayant beaucoup baissé, nous offrirons, à partir de LUNDI, 3 JANVIER, tout notre stock de

Marchandises Sèches
de Fonds et de Fantaisie,

A un bon marché extraordinaire.

Les acheteurs de la ville et ceux de la campagne sont respectueusement invités à venir examiner

L'ASSORTIMENT,
— Qui est un —
DES PLUS COMPLETS DE LA VILLE.

Aux Nos 155 de la rue du CANAL et 13 de la rue BOURBON.

ILLUSTRATION.
MONDE ILLUSTRÉ.
HEBERT & ESCOUSSE,

Agents [illegible] de ces publications pour la Nouvelle-Orléans [illegible] informent le public que les prix d'abonnement pour l'année 1870 sont comme suit :

[illegible]

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 3 janvier 1870.

UNE élection [illegible]

GEO. A. FREKET, Caissier.

Banque du Sud.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1870.

A une élection, [illegible]

CHAS. LIVAUDAIS, Caissier pr. tem.

Banque du Sud.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1870.

AUJOURD'HUI, [illegible]

CHAS. LIVAUDAIS, Caissier pr. tem.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1870.

A [illegible]

M. AUGUSTIN, Caissier.

BANQUE DU CANAL DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1870.

LE 15 du mois dernier, une élection par les actionnaires [illegible]

Geo. Jonas, Q. W. Babcock, Chs. Macready, P. McInnard, E. J. Hart, J. C. Morris, A. M. Arlan.

Et subséquemment, [illegible]

CH. JUMONVILLE, Caissier.

Banque d'Amérique.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1869.

AUJOURD'HUI, [illegible]

J. E. PASCAL, Caissier.

GERMANIA NATIONAL BANK.

A une assemblée des Directeurs [illegible]

CHS. KENDIX, Caissier.

Banque du Canal de la N. Orléans.

Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1869.

AUJOURD'HUI, [illegible]

CH. JUMONVILLE, Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1869.

CETTE Banque sera fermée, le JOUR DE NOEL 25 du courant, le PREMIER et le HUIT Janvier [illegible]

GEO. A. FREKET, Caissier.

Banque d'Amérique.

Nlle-Orléans, 23 décembre 1869.

CETTE Banque sera fermée, SAMEDI, 25 du courant, le 1er et le 8 janvier [illegible]

J. E. PASCAL, Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1869.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la banque, le DEUXIÈME LUNDI—10 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

N. AUGUSTIN, Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1869.

CETTE banque sera fermée le JOUR DE NOEL 25 du courant, le PREMIER et le HUIT JANVIER prochain. [illegible]

N. AUGUSTIN, Caissier.

Banque des Marchands

Nlle-Orléans, 8 décembre 1869.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette institution, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, No 43 de la rue du Camp, le deuxième lundi de janvier prochain (le 10) de 10 h. du matin à midi.

THOS. P. DIX, Caissier.

Bureau de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Nlle-Orléans, 15 décembre 1869.

AVIS—Une élection de neuf Directeurs de cette Compagnie [illegible]

E. BOUNY, Secrétaire.

Compagnie du GAZ de la Nlle-Orléans.

27 décembre 1869.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende [illegible]

WM S. BROWN, Trésorier.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, Lun., 26 décembre 1869.

LE 10 du courant, à une réunion des Directeurs de cette compagnie, [illegible]

F. McBRIDE, Secrétaire.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Au No. 9 de LA RUE ST-LOUIS.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1869.

CONFORMÉMENT à la 3me section de la Charte de cette Compagnie, une élection, par les actionnaires, de dix-huit Directeurs [illegible]

CHARLES KREB, Secrétaire.

G. L. FEVRE,
148 ....RUE ROYALE........ 148
IMPORTATEUR DE

VEAUX VERNIS [illegible]

ELASTIQUE TERRY.

[illegible]

FABRIQUE
DE
CANDI.

Une des plus Grandes Fabriques du Sud EST EXPLOITÉE PAR

NORMAN & REISS,

121 & 123, rue de la Vieille-Levée 121 & 123

Ils y fabriquent continuellement
Du Candi en gros et petits bâtons,
Toute espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de Candis nougats,
Candis Star,
Candi amer, (Horehound)
Candi brosse,
Candi dur,
Popping Kisses américains,
Popping Kisses français,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gommes,
Bonbons fins,

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'ARTICLES ETRANGERS tels que

Boîtes de bonbons,
Capsules de toutes grandeurs,
Feuilles de pâte de gomme
Feuilles or et argent,
Toute espèce de Noix,
Fleurs de tous genres,
Cornes d'abondance
Sacs de [illegible]
Papier [illegible]

Qu'ils vendront aux plus bas prix du marché.

FIRE WORKS.

ROMAN CANDLES, all sizes,
SKY ROCKETS do
SCROLL WHEELS do
PIN do do
SERPENTS do
FLYING PIGEONS.
TORPEDILLONS or TABLE ROCKETS,
VERTICAL WHEELS,
DOUBLE-HEADERS,
FIRE CRACKERS,
CANNON CRACKERS,
BLAST GUNS,
UNION TORPEDOES
TOY do
ETC., ETC., ETC.

NORMAN & REISS,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

NOTICE.

LE soussigné, [illegible] COLPORTEURS, MARCHANDS AMBULANTS [illegible]

F. S. HERNANDEZ, Contrôleur.

47 PASSAGE DE LA BOURSE.

Pommes de Terre
POUR PLANT.

1000 BARILS BOSTON PINK EYES,
JACKSON WHITES,
GOODRICH BUCK EYES [illegible]
PEACH BLOWS et RUSSETS.

A vendre, à bas prix, par
C. H. LAWRENCE & CO.
Au No 30 de la rue Tchoupitoulas.

Pommes de Terre roses,
HATIVES

CETTE qualité supérieure de Pommes de Terre est offerte pour la première fois, sur le marché de la Nouvelle-Orléans [illegible]

C. H. LAWRENCE & CO.

Articles pour Etrennes.
C. ROUYER,
Encoignure Chartres et Toulouse,

VIENT de recevoir un assortiment de bijouterie en or, [illegible]

Dissolution de Société.

LA Société qui existait entre JAMES McQUOID, CHRISTIAN MEHLE, JAMES M. FOSTER [illegible] expire aujourd'hui [illegible]

McQUOID MEHLE & CO.
Nlle-Orléans, 31 décembre 1869.

Dissolution de Société.

LA Société [illegible] R. PIAGGIO & CO. [illegible]

R. PIAGGIO.
FERD. PINI.
Nlle-Orléans, 31 décembre 1869.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société [illegible] PINI & BIDOTI [illegible]

FERD. PINI.
A. BIDOTI.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1870.

Dissolution de Société.

LA Société existant sous la raison de F. A. PHEMPCOURT & Co., a expiré de ce jour. [illegible]

Nlle-Orléans, 31 décembre 1869.

Nourriture pour Chevaux et Mulets.
PH. HOELZEL,
MOULIN A RIZ,
Nos 268 & 270 rue Tchoupitoulas,
NOUVELLE ORLEANS, LA.

PRÉPARE et tient continuellement dans son moulin, [illegible]

AVIS.
On trouvera chez
MR. FABBRONE,
TAILLEUR, No 136, RUE DE CHARTRES,
LE DIRECTORY
DE GARDNER
POUR 1870

[illegible]

MORRIS LEVY,
Agent du Southern Publishing Co.

OUVERTURE
Du premier Bain Russe dans le Sud.

M. F. GAUPP, rue Conti No 192, vient de monter un bain de vapeur russe [illegible]

F. GAUPP.

A Louer Avantageusement,
POUR TOUS LES DIMANCHES,

LOGE GRILLÉE, No 7, [illegible] Opéra. [illegible]

GROVER & BAKER SONT ENCORE VICTORIEUX !

CINQ premiers prix à la Foire d'Etat de Jackson, Miss.

Un prix pour la meilleure machine à coudre à l'usage des familles. Un prix pour la meilleure machine à coudre pour tous les travaux à l'aiguille. [illegible] No. 183 de la rue du Canal [illegible]

Farine. Farine.

A. POINCY & SON,
31........RUE TCHOUPITOULAS........31

Agents pour la vente des célèbres marques suivantes de farines :

TEXAS, DIXIE.
OSTRICH, SAXONY.
BATES STREET, WESTERN STAR,
POSTEL'S ORIGINAL MASCOUTAH STAR,
CHOUTEAU & EDWARD'S PEERLESS.

Changement de Domicile.

[illegible] DUBAC [illegible]

LOTERIE.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 4 JANVIER—CLASSE 2.

24	64	20	74	29	61	11	30	16	77	[illegible]	2	17

Les tirages ci-dessus, publiés [illegible]

HOWARD, SIMMONS & CO.

H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée [illegible])

CHAS. T. HOWARD........ Président.

Loterie de Numéros Simples.
MAGNIFIQUE COMBINAISON
20,000 Numéros [illegible]
GROS LOT [illegible]

Tirage, le JEUDI 27 Janvier [illegible] Nlle-Orléans,
HOWARD, SIMMONS & CO., ADJUDICATAIRES.

—PLAN—

20,000 Billets—Prix [illegible]

[illegible]

ROOM No 602, Bureau de [illegible]

A. D. VOISIN. — N. SEYMOUR.

VOISIN & SEYMOUR,
AGENTS DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
44 RUE CARONDELET.

S'OCCUPENT [illegible]

AVIS IMPORTANT
POUR LES DAMES.
Gants de peau d'une piastre
réduits à 75 cts.

[illegible]

OUDIN & NIPPERT.

E. A. TYLER,
115........RUE DU CANAL........115

Ouvrages sur commande,
Montres, Pendules, Bijouterie.

ARGENTERIE.

AGENT pour les célèbres MONTRES de Chas. E. Jacot et les PLUMES D'OR [illegible]

Propriété à Louer.

[illegible]

A LOUER.

[illegible]

Avis aux Dames.

FÉLIX SARON,
14........RUE [illegible]........14

[illegible]

CHAMPAGNE
BOUCHÉ FILS & CO.,
CARTE BLANCHE
VREDENBURGH & CO.
Au No 28 de la rue [illegible]
AGENTS.

JOUETS D'ENFANTS !
Cadeaux de Noël
Etrennes,
Guéblé & Nippert,
137........RUE DU CANAL........137

NOTRE GRANDE EXPOSITION est complète et [illegible]

CHAMPAGNE,
200 Paniers Krug & Co
A vendre par
H. [illegible]

Café de la Bourse,
[illegible]

TOUT ce que le marché [illegible] LE MEILLEUR CAFÉ FRANÇAIS [illegible]